



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 25 février 2016

Rapport du jury du concours externe de secrétaire administratif de classe supérieure – session 2015

Le concours de secrétaire administratif de classe supérieur externe comprenait 10 postes à pourvoir.

Le nombre de candidats inscrits était de 236.

Epreuves d'admissibilité :

Première épreuve écrite :

Elle consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures ; coefficient 2) ; Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Statistiques :

Nombre de candidats présents : 131

Moyenne : 8,66 /20

Nombre de notes entre 0 et 5/20 :11

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 :80

Nombre de notes entre 10 et 12/20 :27

Nombre de notes supérieures à 12/20 :13

Le sujet comportait 3 questions portant sur les thèmes suivants :

- la laïcité appliquée aux représentants de la communauté éducative en établissement scolaire ;
- l'information des usagers (obligations et limites) ;
- les sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires (procédures et recours).

Les trois questions ont été traitées de manière complète par très peu de candidats. La question sur le thème de la laïcité a posé problème à de nombreux candidats. Elle a notamment fait l'objet trop souvent de longs développements généraux sans éléments précis répondant à la question.



De manière générale, il est demandé aux candidats des réponses argumentées et précises à la question posée. Cette épreuve a notamment pour objectif de mesurer la capacité de synthèse, d'argumentation et de rédaction des candidats.

Les candidats doivent s'appuyer sur les éléments réglementaires notamment en répondant précisément à la question sans paraphrase. Ils sont invités à prendre le temps de bien analyser les questions posées pour en dégager les problématiques.

Les candidats confondent trop souvent l'épreuve de cas pratique qui demande des réponses précises argumentées, s'appuyant sur des textes en vue de prendre une décision avec une dissertation visant à exposer de manière globale une question.

Deuxième épreuve écrite :

Cette épreuve porte, au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

Option portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations :

Statistiques :

Moyenne : 10,32/20

Nombre de notes entre 0 et 5/20 : 2

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 : 34

Nombre de notes entre 10 et 12/20 : 19

Nombre de notes supérieures à 12/20 : 21

L'épreuve de gestion des ressources humaines portait sur le temps de travail et sur les conditions de travail. Elle comportait un exercice pratique de calcul de coûts salariaux

Les candidats sont invités à analyser attentivement les questions en y répondant en quelques lignes en s'appuyant sur la réglementation et sur les différents aspects de la politique de gestion des ressources humaines.

Les réponses des candidats relèvent parfois davantage d'un ressenti très personnel que d'une véritable analyse de la situation par rapport à la réglementation et aux notions de gestion des ressources humaines.



L'exercice de calcul de coût a été très discriminant, certains candidats n'ont pas suffisamment analysé l'énoncé, le calcul des charges patronales a engendré de nombreuses erreurs, entraînant les candidats vers une conclusion erronée.

Le manque de préparation de certains candidats à cette épreuve technique nécessitant des connaissances réglementaires, choisie peut être par défaut, ressort de certaines copies qui comprennent beaucoup de paraphrases.

Option portant sur la comptabilité et la finance :

Statistiques :

Moyenne : 6,67

Nombre de notes entre 0 et 5/20 : 7

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 : 7

Nombre de notes entre 10 et 12/20 : 1

Nombre de notes supérieures à 12/20 : 3

L'épreuve comprenait 4 exercices portant sur les notions suivantes : l'enregistrement d'écritures comptables courantes, le calcul d'une production en coût complet, le calcul d'un apport dans le cadre d'une création d'entreprise et le calcul d'un impôt sur le revenu.

Les exercices étaient relativement longs et denses, nécessitant une très bonne maîtrise de la comptabilité pour traiter le sujet de manière complète.

La question sur la fiscalité a été assez mal comprise par les candidats qui ont très souvent rendu des copies incomplètes.

Peu de candidats ont choisi cette épreuve et une majorité ont présenté des lacunes dans des notions de bases. Cette épreuve ne peut être abordée sans une connaissance solide dans le domaine.

Option portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes :

Statistiques :

Moyenne : 7,25/20

Nombre de notes entre 0 et 5/20 : 6

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 : 3

Nombre de notes entre 10 et 12/20 : 4

Nombre de notes supérieures à 12/20 : 3

L'épreuve comportait 7 questions. Trois questions portaient sur l'Europe : le traité de Rome, les attributions des institutions européennes et les critères de Copenhague. Quatre questions concernaient le droit public : le statut pénal du Président de la République, les fonctions du Conseil d'Etat, les compétences en matière d'éducation des collectivités territoriales et la saisine par un particulier du conseil constitutionnel.



Les thématiques étaient assez équilibrées avec des questions classiques et des notions plus pointues.

Le niveau s'est avéré très hétérogène avec notamment des lacunes importantes sur les notions de base et des copies d'un bon niveau. Les candidats font preuve de trop d'approximations, de contresens et d'un manque de précisions juridiques.

Les candidats sont invités à répondre précisément à la question avec une argumentation solide, en écartant une description de notions juridiques au sens large ne répondant pas directement à la question.

Trop peu de candidats ont la capacité de répondre à l'ensemble des questions.

Cette épreuve doit être abordée avec une connaissance juridique suffisamment solide et une analyse précise de chaque question.

Option portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes

Statistiques :

Moyenne : 11,89

Nombre de notes entre 0 et 5/20 : 0

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 : 6

Nombre de notes entre 10 et 12/20 : 5

Nombre de notes supérieures à 12/20 : 7

Le sujet comportait 6 questions portant sur : l'intégration européenne des états, l'influence de la démographie sur l'économie selon Malthus, l'OMC, la croissance et ses indicateurs, l'inflation et son impact sur l'union européenne et le chômage en France en 2014.

Les thématiques étaient assez larges et ouvertes.

L'épreuve a été globalement bien traitée avec une forte dispersion des notes. Les meilleures copies sont celles qui ont su mettre en perspective les questionnements en s'appuyant sur les concepts et sur les éléments importants des annexes.

Une proportion encore importante de candidats n'ont répondu que partiellement aux questions et disposent de connaissances trop limitées.

Les candidats sont invités à disposer de connaissances solides sur les notions fondamentales.

Epreuve d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3).

**Statistiques :**

Nombre de candidats présents : 34

Moyenne : 9.97

Note minimum : 5 Note maximum : 18

Les textes proposés portaient sur les grands sujets d'actualité : la réforme du collège, le fonctionnement du système éducatif, les politiques publiques, l'enseignement supérieur. Les sujets comprenaient deux questions : la première question reprenant les problématiques soulevées par le texte et la seconde consistant en une ouverture afin de faciliter le travail du candidat en lui permettant de disposer d'une ligne directrice.

Les candidats à un concours externe justifiant d'un diplôme minimum de niveau BAC + 2 étaient amenés au travers des différentes problématiques à exposer leur connaissance des politiques publiques en présentant un exposé structuré à partir du texte proposé.

Le jury recherche un cadre intermédiaire pouvant exercer dans différents domaines (ressources humaines, finances, scolarité, gestion matérielle,...) dans des établissements avec des structures variées (services académiques, établissements publics locaux d'enseignement, universités...). Il est attendu des candidats une connaissance de ces domaines et de ces structures ainsi qu'un comportement adapté aux fonctions d'un cadre représentant une institution et pouvant encadrer du personnel.

Le niveau de préparation des candidats est apparu très hétérogène.

Les candidats ont trop souvent fait preuve d'une connaissance superficielle des différentes missions pouvant être exercées par un secrétaire administratif de classe supérieur et des établissements dans lesquels il est susceptible d'intervenir. Ils ne maîtrisent parfois pas suffisamment les notions de bases administratives : textes réglementaires, organisation des services, caractéristiques de la fonction publique d'Etat.

L'exposé sur le texte s'est parfois réduit à de la paraphrase sans recherche de problématique. Une analyse personnelle est attendue des candidats.

Lors des mises en situations proposées par le jury, les candidats ont très souvent fait preuve de réactivité et de bon sens.

Le jury peut conseiller aux candidats de se projeter sur leurs futurs emplois en ayant une réflexion personnelle sur les missions des différents établissements.

Les candidats doivent maîtriser les principales notions relatives à la gestion publique : procédures budgétaires, réglementaires, de gestion des ressources humaines.

Ils doivent également disposer d'une bonne connaissance du système éducatif français (niveaux d'enseignements, organisation, acteurs,..) des dernières réformes et des principes fondamentaux qui président à son fonctionnement.

Le président du Jury


David Vergneau